Mise en service et contrôle périodique des autoclaves

Prenez rendez-vous!
Contactez nous au
01 42 50 50 50

Nous proposons des prestations pour vos autoclaves, selon la législation française :

- mise en service
- inspection périodique
- requalification périodique



Législation française							
pression < 0,5 bar			pas de contrôle réglementaire				
pression > 0,5 bar	capacité < 25 litres		pas de contrôle réglementaire				
	capacité ≥ 25 litres ET pression x volume > 200 bar x litre	couvercle à fermeture à vis	Arrêté du 20/11/2017 : • inspection périodique tous les 24 mois • requalification périodique tous les 10 ans				
		couvercle à fermeture rapide	Arrêté du 20/11/2017 : • contrôle obligatoire de mise en service • inspection périodique tous les 24 mois • requalification périodique tous les 10 ans				

Mise en service et contrôles périod	diques			référence	Prix H
Mise en service	Autoclave à couvercle amovible et autoclave horizontal inférieur à 25 litres.		Contrôle volontaire.	ET71101	
	Autoclave à couvercle amovible à fermeture rapide à partir de 25 litres.	Arrêté du 20/11/2017 relatif à l'exploitation des équipements sous pression.	Contrôle de mise en service.	ET71100	
Inspection périodique (tous les 24 mois depuis la date de mise en service)	Générateur de vapeur supérieur à 25 litres.	Arrêté du 20/11/2017 relatif à l'exploitation des équipement	Visite à l'arrêt et en fonctionnement.	ET71107	
	Équipement sous pression à couvercle amovible à fermeture rapide supérieur à 200 bar / litre.	sous pression.	Visite à l'arrêt et en fonctionnement.	ET71109	
Requalification périodique (tous les 10 ans depuis la date de mise en service)	Équipement sous pression avec générateur de pression supérieur à 25 litres.	Arrêté du 20/11/2017 relatif à l'exploitation des équipements	Inspection à l'arrêt, épreuve hydraulique.	ET71102	
	Équipement sous pression à couvercle amovible à fermeture rapide supérieur à 200 bar x litre.	sous pression.	Essais en fonctionnement.	ET71104	